

ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU

SANS PERMIS

Accès unique à la borne* : **50 \$**

*Aucun remboursement

.....

RÉSIDENT DE MONTRÉAL

Permis d'accès : **GRATUIT**

.....

NON-RÉSIDENT DE MONTRÉAL

Permis d'accès : **500 \$**

.....

OÙ SE PROCURER LE PERMIS D'ACCÈS?

Bureau Accès Montréal de Pointe-aux-Trembles

Bureau Accès Montréal de Rivière-des-Prairies

Lundi au vendredi - 8 h 30 à 16 h 30

.....

HORAIRE D'ACCÈS AU SITE

1^{er} mai au 15 novembre - 6 h à 23 h

16 novembre au 30 avril - 6 h à 21 h

.....

CONTREVENANT – Règlement RCA15-30039, article 6.1

Pénalité : **500 \$**

Surveillance par caméra

Renseignements

311



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal